



En cas de delit de fuite dois je prendre un avocat ?

Par **audreyian**, le **18/10/2015 à 10:14**

bonjourrrnrhier un poids lourd mais rentrer par derrièrernle temps de me mettre sur le coté pour faire le constat il s est enfuitrne n ai eu le temps que de noter la plaque arrière de sa remorquernla voiture a été declarer epave par l expert car trop de travaux au vu de l age de la voiturernseulement je suis assurer au tiers donc pour le remboursement il faut avoir un coupablernje suis aller a l hôpital effectuer des radios car usite au choc tres mal au dos et a la nuquern(j ai une raideur de la nuque il faut que je porte une minerve pendant 8 jour et je doit refaire une radio de contrôle)rnj attend mon certificat medicale pour porter plainte car sans ca la police ne veut pas prendre ma plainterndois je voir un avocat?rnaï je droit a un dédommagement?rnsachant que je me retrouve a pied et que je na i pas les moyen de m en racheter un autrerncordialement

Par **Lag0**, le **18/10/2015 à 10:25**

[citation]j attend mon certificat medicale pour porter plainte car sans ca la police ne veut pas prendre ma plainte [/citation]rnBonjour,rnLà, il y a un problème !rnVous devez déposer plainte pour le délit de fuite. On se moque, pour cela, de votre état physique. Même si vous n'aviez rien eu physiquement, la plainte devait être prise.

Par **Tisuisse**, le **18/10/2015 à 16:23**

Bonjour audreyian,rnrnLe numéro de la remorque va permettre de remonter au titulaire de la carte grise de cette remorque et il y a fort à parier que c'est le même titulaire que celui du camion tracteur. Les sociétés ayant maintenant une obligation légale de dénoncer les conducteurs des véhicules d'entreprises, y compris les voitures de fonction, le conducteur sera automatiquement retrouvé, en espérant que vous n'ayez pas affaire à une entreprise étrangères transitant en France.

Par **moisse**, le **18/10/2015** à **17:09**

Bonjour,rn[citation] il y a fort à parier que c'est le même titulaire que celui du camion tracteur[/citation]rnHélas il y a longtemps que ce n'est plus vrai.rnIl existe des milliers de tractionnaires qui tirent des remorques ne leur appartenant pas, soit pour des parcours terminaux, soit pour des voyages complets.rn[citation]une entreprise étrangères transitant en France.[/citation]rnOu faisant tracter une remorque par un tractionnaire français.